



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 20 FÉVRIER 2025

**Délibération n° 2025_006
CONVENTION AVEC UN PSYCHOLOGUE POUR DES SEANCES D'ANALYSE DE PRATIQUES
DES BENEVOLES AUPRES DES PERSONNES AGEES- AUTORISATION – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 13 février 2025 par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 9

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Kubilay ERTEKIN, Marie-Ange CHAUSSOY, Ghislaine BOUVIER, Pierre MAGE,

EXCUSÉS : 6

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Fabienne JOUVET, , Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Michèle BOURGEON (Procuration à Jacques NAU), Arnaud ARFEUILLE (Procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE), Emilie MARCHES (Procuration à Kubilay ERTEKIN).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Ange CHAUSSOY

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

Il est rappelé aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de sa mission de lutte contre l'isolement des personnes âgées, le CCAS de Mérignac met en lien des bénévoles et des volontaires en service civique avec des personnes âgées pour maintenir leur vie sociale et prévenir leur perte d'autonomie. Ces bénévoles proposent principalement des visites de convivialité, des appels téléphoniques de convivialité et des accompagnements à la sortie.

L'animation de ce réseau de bénévoles est assurée par la mission lutte contre l'isolement du CCAS en liaison avec AGIRabcd et Petits frères des pauvres, principales associations présentes sur cette thématique à Mérignac.

Ces séances d'analyse de pratique font désormais partie intégrante de notre programme d'accompagnement des bénévoles en complément des rencontres/café et des formations afin de :

- Favoriser l'intervention des bénévoles par l'analyse de leur pratique et par une réflexion sur leur posture.
- Offrir un espace d'échange et d'expression pour une prise de recul vis-à-vis des situations rencontrées.
- Accueillir les vécus émotionnels des participants.
- Permettre une attitude réflexive face aux enjeux de l'accompagnement bénévole.
- Favoriser la complémentarité des actions professionnelles et bénévoles
- Renforcer la dynamique d'investissement bénévole

Lors du bilan tripartite réalisé fin 2024 (CCAS/Psychologue/bénévole), Clémence LEGRAND, psychologue, nous a informés de son impossibilité de poursuivre les séances. Les bénévoles nous ont pour leur part indiqué leur souhait d'être accompagnés par une nouvelle psychologue avec des attentes précises, notamment une meilleure régulation de la parole des participants, davantage de clés de compréhension de certains comportements problématiques des seniors accompagnés et des suggestions en matière de posture à adopter.

En conséquence, il est demandé la poursuite des groupes d'analyse de pratiques bénévoles en 2025 à raison d'une séance de 1h30 une fois tous les 2 mois avec une phase expérimentale (ou période d'essai) de février à juin 2025.

Ces séances seront assurées par Marine CRESPIER, psychologue clinicienne à Bordeaux.

Cinq séances sont ainsi programmées du jeudi 20 février au jeudi 20 novembre 2025 de 10h à 11h30 dans une salle de la mairie. Le maintien des 2 dernières séances (septembre et novembre 2025) est soumis aux conclusions positives d'un bilan tripartite qui se déroulera au terme des 3 premières séances en juin 2025. L'objectif est de s'assurer que les séances répondent bien aux attentes du CCAS, des bénévoles et de la psychologue.

10 bénévoles au maximum pourront être accueillis à chacune des séances.

Le coût TTC de chaque séance de 1h30 s'élève à 200 euros soit un total de 1000 euros pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- autoriser Monsieur le Président du CCAS la poursuite de ces groupes d'analyses de pratiques en signant la convention en annexe pour un montant de 1000 euros

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 12 voix Pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 20 février 2025

Marie-Ange CHAUSSOY
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.